



Le paiement par prélèvement automatique : fini les oublis !

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectués le 5 de chaque mois) d'octobre à juin. A la fin de chaque année scolaire, un courrier vous est envoyé pour connaître votre volonté concernant la syndicalisation de l'année suivante.



Le paiement en ligne

Vous pouvez payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU :

<http://www.snepfsu.fr>

Rubrique « Adhérer »



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin.

Des cotisations pour l'action et la solidarité

Les cotisations syndicales sont un élément indispensable du rapport de force pour obtenir des avancées sociales de demain (retraite, hausse des salaires, baisse des effectifs par classe, équipements sportifs...). Elles permettent au SNEP-FSU de développer une activité syndicale permanente, d'information et de formation, au plus près des collègues pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux. Elles permettent aussi de renforcer l'action, sur tout le territoire, pour améliorer l'Ecole, le service public du sport scolaire, l'EPS et le sport.

Le SNEP-FSU a fait le choix, comme le point d'indice est gelé, de ne pas augmenter le tarif des cotisations. Pourtant, le syndicat est confronté à l'inflation et à la hausse des coûts (transport, énergie...). Il faudra donc augmenter le nombre d'adhésions pour poursuivre notre activité.

Les cotisations syndicales sont les principales ressources financières dont dispose le SNEP-FSU. Nous savons pouvoir compter sur la profession pour renforcer le SNEP-FSU.

Adhérer, ça vaut le coût !

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	190€	226 €	227 €
Crédit d'impôts*	125 €	149 €	150€
Coût réel de la cotisation syndicale avec crédit d'impôt	65 €	77 €	77 €
Soit, par semaine **	1,25 €	1,48 €	1,48 €

*Pour la déclaration aux frais réels, la cotisation syndicale s'intègre aux frais réels professionnels

** Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

Centre EPS et Société : une composante essentielle du syndicat et du métier

En tant que syndiqué-e au SNEP-FSU, tu reçois les revues ContrePied.

Mais le centre a besoin de soutien financier. Adhérer au centre, c'est faire vivre la réflexion sur notre métier. Tu peux choisir la somme à verser : de 10, 20, 30€...

Tu peux payer en ligne sur le site www.epsetsociete.fr (helloAsso) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez si nécessaire)			
	Téléphone fixe			TZR Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %			
	Téléphone portable			Disponibilité Congès (parental...)			
		Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .		Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle			Catégorie/échelon										
			1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS			100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible					166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI			216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) – P Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx			254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement				128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe					190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.			227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon			1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé·e - CTPS			130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé·e Hors Classe - CTPS Hors Classe			277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon			1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
Agrégé·e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.			303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : Indice.			Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €					
			Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €					
			Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €							
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.													
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe			100 €	Maitre auxiliaire (MA)				164 €	Abonnement Bulletin Non syndicables60 € Institutions/Associations60 € Etudiant-es STAPS20 €				
Agrégé·e stagiaire nouvel·le enseignant·e			130 €	Contractuel·le (CDD)				44 €					
Congé parental - disponibilité			46 €	Elève fonctionnaire				60 €					
Stagiaire en report de stage			20 €	Congé de formation				102 €					
Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.													
Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.					Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €					
			Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €					
			Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € →groupe 10	182 €					
			Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € →groupe 11	197 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :	
	Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	
	Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB	
	NE RIEN INSCRIRE ICI →	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)